Preuves de résidence en Ontario

Pour toucher certaines prestations, il faut fournir une preuve de résidence dans une province ou un territoire en particulier. Les exigences varient d'un programme de prestations à l'autre, mais aussi d'une province ou d'un territoire à l'autre. Vous trouverez ci-dessous des exemples de documents admissibles pouvant attester votre lieu de résidence en Ontario.

Preuve de résidence en Ontario

Document sur lequel figurent votre nom et votre adresse actuelle, qui confirme que votre résidence habituelle se trouve en Ontario :

- Bail ou contrat hypothécaire
- Relevé de l'Allocation canadienne pour enfants
- Document de l'employeur (bulletin de paie ou lettre de l'employeur sur du papier à entête de l'entreprise)
- Avis de cotisation (le plus récent)
- Police d'assurance (habitation, locataire, automobile ou vie)
- Relevé bancaire mensuel du compte d'épargne ou du compte chèques envoyé par la poste (sont exclus les récépissés, les livrets bancaires, les lettres ou les reçus d'un guichet automatique)
- Certificat d'immatriculation de véhicule automobile de l'Ontario (les parties relatives à la plaque ou au véhicule)
- Facture d'impôt foncier
- Bulletin ou relevé de notes d'une école, d'un collège ou d'une université
- Relevé de dépôt direct se rapportant au programme Ontario au travail
- Relevé de dépôt direct se rapportant au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Feuillet T4E, État des prestations d'assurance-emploi
- Feuillet T4A (OAS), Relevé de la sécurité de la vieillesse ou Feuillet T4A(P), État des prestations du régime de pensions du Canada
- État du revenu provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un régime enregistré d'épargne-logement remis par une institution financière (banque, société de fiducie, caisse populaire)
- Facture d'un service public reçue par la poste (téléphone résidentiel, câblodistribution, commission des services publics, hydro, gaz, eau)
- Permis de conduire de l'Ontario valide
- Permis de conduire temporaire (vous devez également présenter le permis avec photo sur lequel figure la même adresse)

Commented [GE1]: Child Tax Benefit should be Canada Child Benefit. Please check ENG copy. Thank you!

- Feuillet T5007, État des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
- État de compte du cotisant au Régime de pensions du Canada
- Carte-photo de l'Ontario valide

Nous tenons à remercier l'organisme West Neighbourhood House, situé à Toronto, en Ontario, que nous avons consulté pour la rédaction du contenu de cette ressource.